

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (DGF 2014 : 194.455,00 € - DGF 2015 : 181.251,00 € - DGF 2016 : 168.434,00 € - DGF 2017 : 160.039,00 € - DGF 2018 : 157.628,00 € - DGF 2019 : 156.200,00 € - DGF 2020 : 155.449,00 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (390.857,00 € en 2020)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*Restaurant et ramassage scolaires en 2014 : 51.025,90 € - 2015 : 58.808,83 € - 2016 : 57.720,93 € - 2017 : 53.905,91 € - 2018 : 49.428,78 € - 2019 : 52.924,71 € - 2020 : 35.902,46 €*) A noter qu'en 2020, l'école a été fermée pendant 2 mois suite au confinement mis en place dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19, d'où des recettes du restaurant scolaire moindres.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes – Chapitre 011	161.207,90 €	Atténuation de charges	2.517,43 €
Dépenses de personnel – Chapitre 012	378.209,60 €	Recettes des services – Chapitre 70	60.940,25 €
Autres dépenses de gestion courante – Chapitre 65	122.094,11 €	Impôts et taxes – Chapitre 73	514.122,09 €
Dépenses financières – Chapitre 66	5.671,15 €	Dotations et participations – Chapitre 74	412.683,26 €
Dépenses exceptionnelles – Chapitre 67	8.358,91 €	Autres recettes de gestion courante – Chapitre 75	15.384,41 €
Dotation aux provisions – Chapitre 68	300,00 €		
Autres dépenses – Atténuation de produits – Chapitre 014	65,00 €	Recettes exceptionnelles – Chapitre 77	3.069,78 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	3,08 €
Total dépenses réelles	675.906,67 €	Total recettes réelles	1.008.720,30 €
Charges (<i>écritures d'ordre entre sections</i>)	39.736,42 €	<i>Écritures d'ordre entre sections</i>	595,84 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Total général	1.009.316,14 €
Total général	715.643,09 €	<i>Excédent reporté de 2019 – 002</i>	600.919,41 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*
- . Taxe foncière sur le bâti 16,05 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 35,70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 390.857,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 155.449 € au titre de la Dotation Forfaitaire, à 103.166 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » et à 18.409 € au titre de la Dotation Nationale de Péréquation.

e) Explications relatives aux différences constatées entre le C.A. 2019 et le C.A. 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes du Grand Châteaudun a restitué la compétence scolaire aux communes issues de l'ex communauté de communes du Perche Gouet. De ce fait, les dépenses ont augmenté, (frais liés au fonctionnement du Pôle scolaire des Sorbiers, et notamment frais de personnel) ; en contrepartie, l'attribution de compensation a été recalculée et dorénavant, au lieu de verser la somme de 61.985,91 € à la communauté de communes du Grand Châteaudun, la commune perçoit 94.367,09 €